République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE NEUVE EN RETZ

Département de LOIRE-ATLANTIQUE

Mairie de VILLENEUVE EN RETZ (44580)

Tel: 02.40.21.40.07 - *Mail*: mairie.villeneuve@villeneuvenretz.fr

25-05-094 - Arrêté Municipal Temporaire

Réglementant le stationnement et la circulation – Moulin de l'Arzelièr Villeneuve en Retz Occupation du domaine public

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants
Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,
Vu la demande présentée par INNOTEL CONSTRUCTIONS, 06 rue Albert Einstein, 78190 TRAPPES
Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement Moulin de l'Arzelier, 44580 Villeneuve en Retz, le temps des travaux de l'entreprise à compter du 26/05/2025.

ARRETE

ARTICLE 1 — ***01 Moulin de l'Arzelier, commune de Villeneuve en Retz à compter du 26/05/2025 et ce pour une durée de 30 jours.***
La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront réglementés :
Le stationnement sera **INTEDIT** au droit du chantier.
La circulation sera **ALTERNEE par panneaux** en cas de nécessité
La vitesse sera **LIMITEE à 30 km/h.**

ARTICLE 2 — La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge du pétitionnaire.

ARTICLE 3 — Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis auprès du Tribunal compétent.

ARTICLE 4 — Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et transmis aux services de gendarmerie.

ARTICLE 5 — Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Villeneuve en Retz,
Le 22/05/2025
Le maire de Villeneuve en Retz
Monsieur Yves BLANCHARD

MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ ★ 44580 ★

Ampliation de cet arrêté :
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve en Retz
Le pétitionnaire
Les Services Techniques
La Police Municipale

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours conformément à l'article R102 du Code des Tribunaux administratifs compétents dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication, mais également par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr